



Le 27 décembre 2019

Natacha Bouchart

Présidente de Grand Calais Terres et Mers

Maire de Calais

Vice-Présidente Région Hauts-de-France



Bouchart

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

la séance est ouverte à 16h00

LE CONSEIL :

ENTEND MME LA PRESIDENTE faire l'exposé des principaux événements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

FIXE, à l'unanimité, le nombre des commissions thématiques intercommunales à 17 et **APPROUVE** la composition de chacune des commissions à 25 représentants selon la composition suivante ; 7 représentants pour la ville de Calais, 3 représentants pour la ville de Marck, 2 représentants pour la ville de Coulogne, 2 représentants pour la ville de Sangatte, 2 représentants pour la ville de Coquelles, 1 représentant pour la ville de Frethun, 1 représentant pour la ville de Hames Boucres, 1 représentant pour la ville de Les Attaques, 1 représentant pour la ville de Nielles les Calais, 1 représentant pour la ville d'Escalles, 1 représentant pour la ville de Pihen-lès-Guînes, 1 représentant pour la ville de Bonningues-lès-Calais, 1 représentant pour la ville de Peuplingues, 1 représentant pour la ville de Saint-Tricat, après intervention de Monsieur HENIN et réponse de Madame la Présidente.

DESIGNE, à l'unanimité, les 25 représentants pour chacune des commissions.

DESIGNE, à l'unanimité, les représentants de Grand Calais Terres & Mers dans les organismes extérieurs.

VALIDE, à l'unanimité, la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et **DECIDE** de déléguer à Madame la Présidente la faculté de saisir la CCSPL dans les cas où elle doit être consultée pour avis relativement aux projets désignés à l'article L 1413-1 du CGCT.

DESIGNE, à l'unanimité, Monsieur Michel HAMY en tant que représentant de Grand Calais Terres & Mers au sein du Conseil d'Administration de la SPL « Commerce et centre urbain de Calais ».

DESIGNE, à l'unanimité, Monsieur Guy ALLEMAND, Monsieur Michel HAMY et Madame Corinne NOEL, représentants de l'Agglomération au Conseil d'Administration de la SPL. « Grand Calais Tourisme et Culture ».

FIXE, à l'unanimité, les conditions de dépôt de listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public comme suit ; les listes devront être déposées auprès du service des Affaires Générales de l'Agglomération, la date limite de dépôt des listes est fixée au 19 décembre 2019 inclus.

FIXE, à l'unanimité, les conditions de dépôt de listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit ; les listes devront être déposées auprès du service des Affaires Générales de l'Agglomération, la date limite de dépôt des listes est fixée au 19 décembre 2019 inclus.

DECIDE, à l'unanimité, de maintenir la commission pour les marchés passés selon une procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique et **ELIT par 52 suffrages exprimés,** les membres titulaires et les membres suppléants de la Commission pour les Marchés à Procédure Adaptée.

APPROUVE, à l'unanimité, la liste des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs et **DECIDE** de la transmettre au Directeur Départemental des Finances Publiques.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le document de contractualisation et tout document s'y rapportant pour sa mise en œuvre, entre le Conseil départemental du Pas de Calais et la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers pour la période 2019-2021.

APPROUVE, à l'unanimité, la tarification des copies des actes administratifs communicables de la Communauté GRAND CALAIS Terres & Mers.

ELIT par 52 suffrages exprimés, Monsieur Jean-François LACROIX, nouveau représentant titulaire au sein du Syndicat Intercommunal de la Région de Bonningues-les-Calais, en remplacement de Monsieur Gérard GRENAT.

APPROUVE, à l'unanimité, l'établissement de la liste des emplois permanents et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les actes individuels relatifs à ces nominations.

PREND ACTE à l'unanimité, des avantages collectivement acquis par les agents transférés et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les actes individuels relatifs au transfert de ce personnel.

PREND ACTE à l'unanimité, de la mise à disposition d'un agent de la Ville de Calais à l'Agglomération au sein de la Direction Générale des Services, dès le 1er janvier 2020 et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention de mise à disposition.

PREND ACTE à l'unanimité, de la mise à disposition d'un agent de la Ville de Calais à l'Agglomération au sein de la Direction Générale des Services (dans le cadre des projets d'aménagements et de la mise en œuvre de la stratégie touristique), dès le 1er janvier 2020 et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention de mise à disposition.

PREND ACTE à l'unanimité, de la mise à disposition d'agents du service garage de la Ville de Calais à l'Agglomération, dès le 1er janvier 2020 et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les conventions de mise à disposition.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les conventions de mise à disposition des agents du Département des Ressources Informatiques.

PREND ACTE à l'unanimité, de la mise à disposition d'agents du Département développement social urbain de la Ville de Calais à l'Agglomération, dès le 1er janvier 2020 et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les conventions de mise à disposition.

PREND ACTE à l'unanimité, de la mise à disposition d'agents du service urbanisme de la Ville de Calais à l'Agglomération, dès le 1er décembre 2019 et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les conventions de mise à disposition.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le contrat de recrutement d'un agent au service collecte d'une durée de un an, renouvelable une fois dans la limite d'une durée totale de 2 ans, à compter du 15 février 2020, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de l'agent contractuel et **FIXE** sa rémunération.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le contrat à durée indéterminée de l'agent médecin de prévention, et, à accomplir toutes les formalités nécessaires à son recrutement et **FIXE** sa rémunération.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le contrat de recrutement d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives au sein de la base de char à voiles, à temps non complet, d'une durée de un an, renouvelable une fois dans la limite d'une durée totale de 2 ans et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de l'agent contractuel et **FIXE** sa rémunération.

AUTORISE, à l'unanimité, la création de 50 postes d'agents non permanents contractuels pour l'année 2020 et **AUTORISE** Madame la Présidente à recruter des agents contractuels non permanents pour faire face à un besoin temporaire ou pour faire face à l'absence momentanée de fonctionnaires et ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les contrats de recrutement et leurs éventuels avenants.

AUTORISE, à l'unanimité, le recrutement de contractuels dans le cadre des besoins saisonniers 2019 et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les contrats correspondants.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à procéder aux recrutements des agents contractuels nécessaires au fonctionnement des centres de loisirs et à signer les contrats de recrutements ainsi qu'à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche des agents contractuels.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à la non affiliation de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers au centre de gestion du Pas-de-Calais.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à l'affiliation de la Communauté d'Agglomération aux secrétariats du Comité médical et de la Commission de Réforme du Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

AUTORISE, à l'unanimité, l'octroi et la participation employeur pour les chèques déjeuner aux agents de Grand Calais Terres & Mers à compter du 1^{er} décembre 2019.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à l'attribution d'une participation employeur d'un montant de 35 euros pour 2019 et d'un montant de 40 euros mensuel pour l'année 2020 pour la protection sociale des agents.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à l'attribution d'une participation au contrat de prévoyance d'un montant de 3 euros mensuel.

FIXE, à l'unanimité, les remboursements et les taux de remboursement des frais de déplacement des agents.

AUTORISE, à l'unanimité, le remboursement des frais de déplacement des élus communautaires liés aux missions spéciales à Nice et à Arras.

VALIDE, à l'unanimité, le projet de convention de mutualisation et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le projet de convention de mutualisation.

FIXE, à l'unanimité, les tarifs et conditions d'usage des installations et de l'outillage public du port de plaisance de Calais applicables au 1^{er} janvier 2020 et **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

APPROUVE, à l'unanimité, les dispositifs communautaires de soutiens à la filière médicale et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants et nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositifs.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi jusqu'en 2021, sur le périmètre d'intervention de Grand Calais Terres & Mers ainsi que toutes pièces et avenants utiles pour sa mise en œuvre.

APPROUVE, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention d'équipement de 40 000 euros à la Maison du Numérique et de l'innovation du Calais et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention relative à la mise en œuvre de ce projet.

APPROUVE, à l'unanimité, les dispositifs communautaires d'intervention économique visant la participation de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France et ses éventuels avenants en application de l'article L 1511-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

APPROUVE, à l'unanimité :

- la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion et de l'exploitation de l'aérodrome de Calais-Marck ;
- les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion et de l'exploitation de l'aérodrome de Calais-Marck ;
- la dotation initiale de la régie, constituée des biens meubles et immeubles et des équipements nécessaires au fonctionnement du service public aéroportuaire et à l'exploitation de l'aérodrome ;

FIXE la rémunération du directeur de la régie autonome, **DESIGNE** Monsieur Fabrice RIGAUT, directeur de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion et de l'exploitation de l'aérodrome de Calais-Marck et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous les actes et pièces nécessaires.

DESIGNE, à l'unanimité, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants au sein du conseil d'exploitation de l'Aéroport International de Calais-Marck ainsi que Monsieur Philippe DEVILLIERS de l'agence « Calais Promotion » et Monsieur Eric BAHEUX du Conseil de Développement du Calais

ADOpte, à l'unanimité, les tarifs et redevances de l'aéroport de Calais-Marck et **APPROUVE** la mise en application de ce cadre tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2020.

APPROUVE, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles des zones d'activité économique des Terrasses et de la Briquèterie, respectivement sises sur les territoires des communes de Coquelles et Fréthun, par la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les actes authentiques et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette acquisition.

APPROUVE, à l'unanimité, la cession d'un lot de 28 000 m² environ constitué des parcelles actuellement cadastrées AB 153p, 154, 156, 193, 195p, 196, 200, 202, 204, 214p, 216p, 218p, au prix de 35 € HT/m², soit un prix de vente prévisionnel de 980 000,00 € HT, au profit de la CCI LOTTORAL HAUTS-DE-FRANCE ou de ses éventuels substitués

APPROUVE, à l'unanimité, la cession de la zone d'activités de la Rivière Neuve, sise sur le territoire de la commune de Calais, à la SARL TILLOY EXPANSION ou ses éventuels substitués, au prix de 27 € HT / m², soit un prix total estimé de 4 782 672 € HT, pour la réalisation d'un ensemble commercial à l'enseigne E. LECLERC et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer une Promesse Synallagmatique de Vente sous conditions suspensives portant sur l'intégralité de la zone de la Rivière Neuve avec la SARL TILLOY EXPANSION, ou ses éventuels substitués, pour la réalisation d'un ensemble commercial à l'enseigne E. LECLERC, ainsi qu'à signer l'acte authentique relatif à la cession de la zone de la Rivière Neuve à la SARL TILLOY EXPANSION, ou ses éventuels substitués, ainsi que tout document y afférent dès lors que les conditions suspensives de la Promesse Synallagmatique de Vente seront réalisées.

APPROUVE, à l'unanimité, la cession des immeubles bâtis cadastrés section BT, numéros 296 et 297, sis en zone industrielle des Dunes, à Calais, dits « ateliers relais C1 et C2 », à la SCI STRETCH ou à ses éventuels substitués, moyennant le prix principal de 288 000 euros HT et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer l'acte authentique de cession ainsi que tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de cette cession.

APPROUVE, à l'unanimité, la cession d'un lot de 11 229 m² environ, constitué des parcelles actuellement cadastrées section BT, numéros 50, 269 et 303, situées en zone industrielle des Dunes, à Calais, au prix de 9 € HT/m², soit un prix de vente prévisionnel de 101 061 € HT, au profit de la SCI MODESTINE ou de ses éventuels substitués et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer l'acte authentique de cession ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette cession.

APPROUVE, à l'unanimité, la cession d'un lot de 8 389 m² environ constitué de la parcelle cadastrée BT 252, au prix de 15,24 € HT/m², et des parcelles cadastrées BT, numéros 152, 153, 156, 157, 158 au prix de 9 € HT/m² soit un prix de vente prévisionnel de 110 370,12 € HT, au profit de la SARL TPW NORD CONCASSAGE ou de ses éventuels substitués et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte et document nécessaire à l'exécution de cette cession.

APPROUVE, à l'unanimité, la cession d'une bande foncière d'environ 331 m², située sur la parcelle actuellement cadastrée section BY, numéro 588, au prix de 35 € HT/m², soit un prix de vente prévisionnel de 11 585 € HT, au profit de la société EUROVIA STR ou de ses éventuels substitués et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer l'acte authentique et tout acte et document nécessaire à l'exécution de cette cession.

FIXE, à l'unanimité, à 30 % le taux de majoration aux familles non domiciliées sur le territoire de Grand Calais Terres et Mers concernant les frais de garde en multi accueil après interventions de Madame la Présidente, Monsieur HENIN, Madame DENIELE-VAMPOUILLE et Monsieur ALLEMAND.

FIXE, à l'unanimité :

- les participations parentales pour les différentes périodes de fonctionnement des Centres de Loisirs Intercommunaux Sans Hébergement ;
- le prix du repas à 3€ /enfant, la réservation au service restauration n'étant prise en compte que par semaine complète;
- les tarifs du péri-accueil de 5€ pour le matin ou le soir et de 10€ pour le matin et le soir, la réservation au service péri accueil n'étant prise en compte que par semaine complète;
- le prix du repas du midi à 3€ dans le cadre de l'organisation du camping pour les enfants non-inscrits au service Restauration.

ADOpte, à l'unanimité, le règlement intérieur des Multi-Accueils Pom de Reinette et Pom d'Api et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte relatif au respect des règlements intérieurs de Pom de Reinette et de Pom d'Api.

ADOpte, à l'unanimité, les règlements intérieurs des Centres de Loisirs Intercommunaux Sans Hébergement et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte relatif au respect du règlement intérieur des des Centres de Loisirs Intercommunaux Sans Hébergement.

APPROUVE, à l'unanimité :

- l'instauration et la perception d'une taxe de séjour intercommunale à compter du 1^{er} décembre 2019 ;
- l'application d'une période de perception au mois échu pour les hôtels de tourisme, selon les modalités suivantes : transmission de la déclaration par l'hébergement redevable au plus tard le 10 de chaque mois M+1 pour l'ensemble du mois M ;
- l'application d'une période de perception au trimestre échu pour l'ensemble des établissements, équipements et hébergements relevant d'une nature autre que les hôtels de tourisme selon le calendrier suivant :
 - transmission de la déclaration par l'hébergement redevable au plus tard le 15 avril de l'année N pour la période courant du 1^{er} janvier au 31 mars de l'année N ;
 - transmission de la déclaration par l'hébergement redevable au plus tard le 15 juillet de l'année N pour la période courant du 1^{er} avril au 30 juin de l'année N ;
 - transmission de la déclaration par l'hébergement redevable au plus tard le 15 octobre de l'année N pour la période courant du 1^{er} juillet au 30 septembre de l'année N ;
 - transmission de la déclaration par l'hébergement redevable au plus tard le 15 janvier de l'année N+1 pour la période courant du 1^{er} octobre au 31 décembre de l'année N.

ADOpte les tarifs et taux de taxe de séjour à compter du 1^{er} décembre 2019 ainsi que le taux de 2% applicable au coût hors taxes de la nuitée dans les hébergements sans classement ou en attente de classement.

APPROUVE, à l'unanimité, le budget principal de l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale » pour l'année 2020, sous réserve que le Comité de Direction procède à l'adoption d'une décision modificative ramenant le montant de la subvention de fonctionnement de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers à 250 000 euros et procédant aux ajustements budgétaires nécessaires afin de maintenir le budget 2020 à l'équilibre ; ainsi que le budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale » pour l'année 2019, tel qu'adopté par le Comité de Direction et détaillé ci-dessus, voté en équilibre à 247 420 euros HT.

APPROUVE, à l'unanimité, la mise en place de dispositifs de gratuité dans les équipements sportifs, culturels et de loisirs et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte afférent à sa mise en place.

ADOpte, à l'unanimité, le règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Départemental et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à prendre toutes mesures nécessaires à son application.

ADOpte, à l'unanimité, le règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Départemental et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à prendre toutes mesures nécessaires à son application.

VALIDE, à l'unanimité, le contenu du règlement intérieur de l'école d'art du Calais et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte relatif au respect du règlement intérieur de l'école d'art du Calais.

APPROUVE, à l'unanimité, le règlement intérieur de la Médiathèque Intercommunale la Rose des Vents et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document s'y rapportant.

FIXE, à l'unanimité, les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document s'y rapportant.

VALIDE, à l'unanimité, les prix d'entrée aux concerts et spectacles entrant dans le cadre de la saison de concerts du Pôle diffusion Vents et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte correspondant pour leur mise en œuvre.

FIXE, à l'unanimité, les tarifs de l'Ecole d'Art du Calaisis et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document s'y rapportant.

VALIDE, à l'unanimité, le processus relatif aux modalités d'inscription des élèves de la Classe préparatoire de l'Ecole d'Art ; **FIXE** le montant d'inscription à la Classe préparatoire de l'Ecole d'Art du Calaisis et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte relatif pour sa mise en œuvre.

FIXE, à l'unanimité, les tarifs et les modalités d'inscription la Médiathèque Intercommunale la Rose des Vents et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document s'y rapportant.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à approuver la demande d'agrément sollicitée par le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Calaisis en tant qu'établissement assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique pour une durée de 5 ans et, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout élément relatif à cette demande.

APPROUVE, à l'unanimité, la définition de l'accompagnement de l'Agglomération dans le champ du sport de haut niveau et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte s'y rapportant.

ADOPTE, à l'unanimité, le règlement intérieur de la piscine et de la patinoire du complexe ICEO et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte relatif au respect de ce règlement intérieur.

VALIDE, à l'unanimité, le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine ICEO et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer l'ensemble des démarches préalables et exécutoires à l'application de ce POSS.

FIXE, à l'unanimité, les tarifs du complexe ICEO et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte nécessaire à leur application et tout document s'y rapportant.

APPROUVE, à l'unanimité, le règlement intérieur de la piscine Ranson et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document s'y rapportant.

ADOPTE, à l'unanimité, le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine Ranson et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document s'y rapportant.

FIXE, à l'unanimité, les tarifs de la piscine Ranson et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte nécessaire à leur application et tout document s'y rapportant.

APPROUVE, à l'unanimité, le règlement intérieur de la base de char à voile et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte relatif au respect du règlement intérieur de la base de char à voile.

FIXE, à l'unanimité, les tarifs de la base de char à voile et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document s'y rapportant.

APPROUVE, à l'unanimité, le règlement intérieur de la base Tom Souville et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer toutes pièces utiles à sa mise en œuvre.

FIXE, à l'unanimité, les tarifs de la base Tom Souville et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document s'y rapportant.

VALIDE, à l'unanimité, l'ouverture du bar snacking de la base Tom Souville et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer pièces et avenants utiles s'y rapportant.

AUTORISE, à l'unanimité, la mise en place de conventionnement avec des commerces ambulants à la base Tom Souville et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents relatifs à cette mise en place.

APPROUVE, à l'unanimité, la mise à disposition gracieuse des locaux de la base Tom Souville aux clubs sportifs du territoire et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les conventions et documents relatifs à ces modalités ainsi que toutes pièces et avenants utiles à cette mise à disposition gracieuse.

VALIDE, à l'unanimité, les critères d'attribution de l'Allocation Réussite Etudiante et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les différentes conventions ou toutes pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de l'ARE.

DECIDE, à l'unanimité, de poursuivre le dispositif d'aide communautaire pour le développement des énergies renouvelables et de la performance énergétique de l'habitat privé pour l'année 2019, à l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération et **AUTORISE** Madame la Présidente à accorder les aides financières du dispositif auprès des particuliers, après instruction des demandes par l'Espace info Energie, dans la limite des crédits inscrits au budget général de l'exercice 2019, ainsi qu'à signer, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, toutes pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de ces aides.

DECIDE, à l'unanimité, de poursuivre le dispositif d'aide communautaire pour le développement des énergies renouvelables et de la performance énergétique de l'habitat privé pour l'année 2020 dans limite des 100 000 euros prévus au budget ; **APPROUVE** les règlements d'attribution actualisés correspondants à ce dispositif et **AUTORISE** Madame la Présidente à accorder les aides financières du dispositif auprès des particuliers, après instruction des demandes par l'Espace info Energie, ainsi qu'à signer, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, toutes pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de ces aides.

FIXE, à l'unanimité, à vingt-sept le nombre de membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat « Terre d'Opale Habitat » et **DESIGNE** les membres au sein du Conseil d'Administration de Terre d'Opale Habitat.

APPROUVE, à l'unanimité, la délégation de la mise en œuvre et du suivi de l'autorisation préalable de mise en location d'un logement sur le territoire de la Ville de Calais au niveau des rues Van Grutten, Château d'Eau,

Auber, 29 Juillet et Vauxhall ; **VALIDE** le principe que la commune de Calais doit rendre compte annuellement de l'exercice de cette délégation à l'EPCI Ranson et **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire.

APPROUVE, à l'unanimité, le principe de la mise en place de la facturation des contrôles de conformité à la cession d'un bien immobilier à compter du 1^{er} décembre 2019, ainsi que les tarifs proposés pour la réalisation de ces prestations.

APPROUVE, à l'unanimité, le principe de la mise en place de la facturation des prestations réalisées dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement non-collectif à compter du 1^{er} décembre 2019, ainsi que les tarifs proposés pour la réalisation de ces prestations.

APPROUVE, à l'unanimité, l'instauration de la PFAC pour les logements individuels et les immeubles collectifs ainsi que la PFAC-AD. (Les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement, à compter du 1^{er} décembre 2019.) ; **PREND EN COMPTE** que le fait générateur de la PFAC et de la PFAC-AD est le raccordement au réseau constaté par un agent de Grand Calais Terres & Mers et **APPROUVE** l'instauration de la modulation de la PFAC et de la PFAC-AD dans les immeubles d'habitation préexistants à la construction du réseau selon certains critères à compter du 1^{er} décembre 2019 ainsi que dans les logements disposant d'un assainissement autonome.

APPROUVE, à l'unanimité, la mise en application d'un nouveau règlement d'assainissement collectif à compter du 1^{er} décembre 2019 et **AUTORISE** Madame la Présidente à modifier ultérieurement le règlement sur des modifications substantielles.

APPROUVE, à l'unanimité, la mise en application d'un nouveau règlement d'assainissement non-collectif à compter du 1^{er} décembre 2019 et **AUTORISE** Madame la Présidente à modifier ultérieurement le règlement sur des modifications substantielles.

DECIDE, à l'unanimité, de maintenir le montant de la redevance assainissement collectif 2019 à 1,8036 € HT le mètre cube.

FIXE, à l'unanimité, le montant de la redevance assainissement collectif 2020 à 1,8938 € HT le mètre cube.

FIXE, à l'unanimité, le montant de la redevance assainissement non-collectif à 20 € HT pour l'année 2019.

DECIDE, à l'unanimité, de maintenir le montant de la redevance assainissement non-collectif à 20 € HT pour l'année 2020.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à fixer la tarification horaire pour les prestations de service en assainissement collectif pour l'année 2019.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à fixer la tarification horaire pour les prestations de service en assainissement collectif pour l'année 2020.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à fixer pour l'année 2019, les tarifs du traitement des sous-produits de l'assainissement, le tarif de la fourniture d'eau traitée et le coefficient E.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à fixer pour l'année 2020, les tarifs du traitement des sous-produits de l'assainissement, le tarif de la fourniture d'eau traitée et le coefficient E.

ADOpte, à l'unanimité, les règlements intérieurs et tarifications proposés pour les aires d'accueil des gens du voyage qui s'appliqueront à compter du 1^{er} décembre 2019 et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les règlements

intérieurs des trois aires d'accueil des gens du voyage, les conventions d'occupation temporaire ainsi que tout autre document concerné par ces modifications.

ADOpte, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel de la passerelle cyclo-piétonne et la participation de Grand Calais Terres & Mers dans le cadre du projet MOV'IN du SITAC et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relatif au financement de la passerelle cyclo-piétonne Mollien et aux aménagements de ses abords.

APPROUVE, à l'unanimité, la mise en application du nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, à compter du 1^{er} décembre 2019 et **AUTORISE** Madame la Présidente à modifier ultérieurement le règlement sur des modifications substantielles.

APPROUVE, à l'unanimité, le principe de mise en place de la redevance spéciale et les tarifs inhérents à compter du 1^{er} décembre 2019 ainsi que la convention type et le projet de règlement de redevance spéciale et **AUTORISE** Madame la Présidente à modifier ultérieurement le règlement sur des modifications substantielles et à signer, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les avenants ainsi que tous les documents administratifs liés à l'application de la redevance spéciale.

APPROUVE, à l'unanimité, le nouvel indice et les tarifs inhérents de la redevance spéciale pour la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères applicables pour l'année 2020.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente :

- ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à candidater aux appels à projets de la société CITEO ;
- ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le contrat de financement et tous les documents afférents aux appels à projets
- à signer les nouveaux contrats types proposés par CITEO (SREP SA) pour chacune des filières papiers graphiques et emballages ménagers ainsi que tous les avenants afférents aux contrats applicables au 1^{er} janvier 2020.

DECIDE, à l'unanimité, d'opter :

- pour la conclusion du contrat type collectivité proposé par CITEO (SREP SA) au titre de la filière papiers graphiques et **AUTORISE** Madame la Présidente à signer, par voie dématérialisée, ledit contrat type avec CITEO (SREP SA), à compter du 1er janvier 2020 ;
- pour la conclusion du contrat pour l'action et la performance ou « CAP 2022 » proposé par CITEO (SREP SA) au titre de la filière emballages ménagers et **AUTORISE** Madame la Présidente à signer, par voie dématérialisée, le contrat CAP 2022 avec CITEO (SREP SA), pour la période à compter du 1er janvier 2020.
- Pour les options de reprise suivantes :
 - **Briques alimentaires** (ou PCC ou ELA) : option de reprise « filière » dont le repreneur sera REVIPAC
 - **Plastiques** : option de reprise « individuelle » dont les négociations avec les repreneurs seront menées par TRISELEC
 - **Papier** : option de reprise « individuelle » dont les négociations avec les repreneurs seront menées par TRISELEC
 - **Cartonnettes** : option de reprise « individuelle » dont les négociations avec les repreneurs seront menées par TRISELEC
 - **Acier** : option de reprise « individuelle » dont les négociations avec les repreneurs seront menées par TRISELEC
 - **Aluminium** : option de reprise « individuelle » dont les négociations avec les repreneurs seront menées par TRISELEC

PREND ACTE, à l'unanimité, du transfert de la compétence « eau » à compter du 1^{er} janvier 2020 ainsi que de la modification des statuts de Grand Calais Terres & Mers intégrant, à compter de cette date, la mention « eau potable » au titre des compétences obligatoires et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou

d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à adopter les différents actes administratifs (procès-verbaux de mise à disposition des biens et équipements, avenants nécessaires aux transferts des contrats, marchés publics, conventions, etc..) ainsi qu'à conclure les contrats nécessaires à la bonne réalisation du transfert de la compétence, sauf ceux pour lesquels une nouvelle délibération du conseil communautaire serait spécifiquement requise en vertu des dispositions législatives et réglementaires applicables, après interventions de Monsieur HENIN, Madame la Présidente, Monsieur DUMONT et Monsieur LACROIX.

APPROUVE, à l'unanimité, les surtaxes intercommunales sur le service de distribution d'eau potable selon différents tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020

FIXE, à l'unanimité, le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 679 450 € pour l'année 2020 et **DECIDE,** de notifier cette décision aux services préfectoraux.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention pluriannuelle de financement dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI par le Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Boulonnais (SYMSAGEB).

DECIDE, à l'unanimité, de permettre à tous les services de l'Agglomération Grand Calais Terres et Mers entrant dans le cadre légal et réglementaire actuel et éventuellement à venir, d'encaisser les Chèques Emploi Service Universels préfinancés ; **ACCEPTE** les conditions et tarifs d'affiliation au Centre de Remboursement du CESU (CR-CESU), Groupement d'Intérêt Economique représentant l'ensemble des émetteurs de Chèques Emploi Service Universels préfinancés et plus particulièrement **VALIDE** le choix de remboursement à 21 jours des titres présentés par Grand Calais Terres et Mers et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le dossier d'affiliation au Centre de Remboursement du CESU (CR-CESU) et plus généralement tout document relatif aux CESU.

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019 au budget principal de 2019 concernant le budget général, le budget annexe de l'assainissement, le budget annexe du SPANC, au budget annexe de l'aéroport, au budget annexe des fouilles archéologiques, au budget du développement numérique, au budget annexe de la ZAE Marcel Doret, au budget annexe de la ZAE des Dunes, au budget annexe de la ZAC de la Rivière Neuve et au budget annexe de la ZAC du Virval.

ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif du budget général avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2019.

ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif du budget annexe de l'Assainissement avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2019.

ADOPTE, à l'unanimité le budget primitif du budget annexe ZAE Marcel Doret avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2019.

ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non-Collectif avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2019.

ADOPTE, à l'unanimité le budget primitif du budget annexe de l'Aéroport avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2019.

ADOPTE, à l'unanimité le budget primitif du budget annexe Fouilles Archéologiques avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2019.

ADOPTE, à l'unanimité le budget primitif du budget annexe ZAE des Dunes avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2019.

ADOpte, à l'unanimité le budget primitif du budget Développement Numérique avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2019.

ADOpte, à l'unanimité, le budget primitif du budget annexe ZAC de la Rivière Neuve avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2019.

ADOpte, à l'unanimité le budget primitif du budget annexe ZAC du Virval avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2019.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à créer au 1^{er} janvier 2020 un budget annexe de l'eau, budget voté par nature au niveau du chapitre régi par la nomenclature M49 ainsi qu'à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale relatives à ce budget assujetti à la TVA qui doit être établi hors taxes.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à créer au 1^{er} janvier 2020 un budget annexe ZAE de la Briqueterie, budget voté par nature au niveau du chapitre régi par la nomenclature M14 ainsi qu'à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale relatives à ce budget assujetti à la TVA qui doit être établi hors taxes et **DECIDE** que les opérations relatives à la ZAE de la Briqueterie seront constatées dans le budget annexe y compris les frais liés aux réseaux d'eau et d'assainissement sauf les opérations relatives aux équipements publics qui doivent être financées sur le Budget Général.

VOTE, à l'unanimité,, les autorisations de programme du budget 2019 du budget général.

VOTE, à l'unanimité, les autorisations de programme du budget 2019 du budget annexe de l'Assainissement.

VOTE, à l'unanimité, les autorisations de programme du budget 2019 du budget annexe de l'Aéroport Calais-Marck.

APPROUVE, à l'unanimité, les durées d'amortissement des biens ou catégories de biens amorties dans les différentes nomenclatures comptables ainsi que les règles de gestion en matière d'amortissement.

AUTORISE, à l'unanimité, le mandatement des dépenses d'investissement du budget 2020.

APPROUVE, à l'unanimité, le versement d'une indemnité unique, forfaitaire et annuelle de 7 000 € à Madame la Présidente pour ses frais de représentation.

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer aux communes pour l'année 2020 les montants des attributions de compensation indiqués dans la délibération et de procéder à leurs versements par douzième et mensuellement et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à les signer.

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer aux communes pour l'année 2020 les montants de dotation de solidarité communautaire indiqués dans la délibération et de procéder à leurs versements par douzième et mensuellement et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à les signer.

La séance est levée à 17h15